



## MOTIONS FINANCES

### **MOTION N° 1 APPROBATION DES COMPTES 2018-2019**

Les membres de la commission des finances, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice arrêtés au 30/06/2019 et entendu le rapport du contrôleur de gestion, proposent :

- d'approuver les comptes qui font apparaître :

Un excédent de 4 585,95 €, y compris le résultat excédentaire de la Convention Nationale de Montpellier de 1 288,69 €

### **MOTION N° 2 QUITUS AU GOUVERNEUR 2018-2019**

- de donner quitus sans réserve au Gouverneur Anita MARIGO  
ainsi qu'à son trésorier notre regretté Jacques PUYO

### **MOTION N° 3 AFFECTATION DES RESULTATS**

Les membres de la commission proposent d'affecter le résultat excédentaire de 4 585,95 € comme suit :

- au compte de réserves pour la totalité, soit : 4 585,95 €.

### **MOTION N° 4 BUDGET 2020-2021**

La commission ayant pris connaissance du budget 2020-2021, proposé par le vice-gouverneur Jean-Claude COLL DE CARRERA le soumet à votre approbation.

Le montant de la cotisation annuelle actuelle de 55€ restera inchangée.

## MOTION N° 5 REDUCTION FAMILIALE

Dans le cadre du programme d'affiliation familiale , qui s'applique actuellement à la cotisation du District Multiple 103 France et à la cotisation Internationale de OAK BROOK , programme qui offre aux familles , la possibilité de bénéficier d'une réduction des cotisations lorsqu'elles rejoignent le même club Lions dans les conditions définies ci-après , le Conseil d'Administration de notre District SUD qui s'est réuni le Samedi 25 Janvier 2020 à BALMA , propose l'application de cette disposition sur la cotisation de notre District , cotisation pour la REVUE déduite. Soit :

Conditions d'application :

- Par " même famille "il faut entendre : les parents, enfants, conjoints, concubins / partenaires, tantes, oncles, cousins, grands-parents , membres de la belle-famille et autres personnes à charge , vivant dans le même foyer , à la même adresse et liés par naissance , mariage ou autre relation reconnue par la Loi par référence au formulaire de certification des Unités Familiales établi par le Lions Clubs International.

- Ces personnes doivent être Membres du même Club

- Le 1er membre de la famille règle les cotisations à plein tarif et les autres membres de la famille bénéficient d'un abattement de 50% sur la cotisation District (cotisation REVUE déduite)

pour application à partir du 1er Juillet 2020

soit pour le Gouvernorat 2020-2021, une cotisation Unité Familiale pour notre District 103 SUD ramenée à :

cotisation annuelle : 51.00€ + 4.00€ pour la REVUE de District ---->

$$25.50€ + 4.00€ = 29.50€ / an$$